



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

SALLE BEAUPLAN

Le Conseil Municipal du 15 février 2018 s'est tenu pour la première fois à Beauplan. La majorité des délibérations ont été votées à l'unanimité : désignations des membres de la Délégation de Service Public et des représentants du CA de l'Office du Patrimoine Culturel et Naturel, proposition des membres à la Commission des impôts directs, approbation de la modification des statuts du SIVOM, autorisation d'utilisation des crédits d'investissement du budget principal avant l'examen du budget 2018, demande de subventions auprès du Conseil Régional Ile-de-France pour la reconstruction de l'orgue de l'église, convention de gestion de la compétence Eaux Pluviales avec le SIAHVY.

Concernant **la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant** sur la voie publique, la tarification journalière décidée en commission a été exposée :

- 1 euro pour les Saint-Rémois, les enseignants, les commerçants et les professionnels de santé de Saint-Rémy,
- 2 euros pour les habitants de la CCHVC autres que les Saint-Rémois,
- 3 euros pour les extérieurs.

Une amende de 25€ s'appliquera en cas de non-paiement. Une communication sera faite pour expliquer ces nouvelles dispositions.

Nous avons eu confirmation que la reconstruction de l'orgue de l'église sera une opération financièrement neutre pour la commune. Cet engagement sera mentionné au procès-verbal de la séance. Les échanges ont été plus vifs lors de la délibération n° 10 proposant **l'annulation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 17 septembre 2014**. Cette annulation vise à asseoir le PLU de 2009 comme document régissant les règles d'urbanisme. L'engagement du Maire est d'agir "par modification du PLU au fur et à mesure soit des changements de loi, soit des nécessités dans un quartier. En ce qui concerne le découpage des parcelles auquel la révision du PLU semblait apporter des contraintes supplémentaires, il faudra regarder la question au cas par cas, en fonction de la typologie des quartiers." **Saint-Rémy En Marche ! a voté contre, signalant le gâchis vis-à-vis des moyens engagés et des orientations positives dans la révision de 2014.**

En réponse à l'arrêté de carence prononcé fin 2017 par le Préfet (impliquant la substitution du droit de préemption du Préfet à celui de la commune dans les ventes de maisons ou de terrains et une pénalité de 300%), **les délibérations n° 12 et 13 ont porté la quote-part de logements sociaux** de 25% à 30% en centre-ville pour les constructions de plus de 5 logements et de 0 à 30% dans les zones résidentielles pour les nouveaux programmes immobiliers de plus de 10 logements.

Signalons aussi un vote très contrasté sur les indemnités de conseil allouées au responsable du centre des finances publiques de Chevreuse pour l'exercice 2016 (délibération votée à une voix près – 1 voix contre et 8 abstentions chez LILA).

Le Maire mentionne par ailleurs le vote à l'unanimité de la CCHVC pour une motion de soutien à Saint-Rémy contre le projet RATP et rappelle l'obtention de près de 300 signatures lors d'une pétition ayant réuni la plupart des élus sur le marché de Saint-Rémy le samedi 10 février.

Enfin, des informations ont été transmises par l'équipe municipale actuelle sur les frais engagés par Agathe Becker après le conseil municipal du 6 juillet 2017. Certaines dépenses ont soulevé quelques interrogations.

VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

Présents élus SREM : Dominique Dufrasnes, Agnès Bosdarros, Luc Bergé, Sandrine Nguyen, Jérôme Pompeigne

- 1- Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

Agnès : Pourriez-vous nous confirmer que les suppléants de la liste remplaceront bien les titulaires identifiés (par exemple Sandrine NGUYEN par Agnès BOSDARROS) et non un appel du 1^{er} suppléant quel que soit le titulaire absent?

Réponse : OUI

POUR : unanimité

- 2- Désignation des représentants au Conseil d'administration de l'office du Patrimoine Culturel et Naturel

Proposition pour le poste : Sabine Le Duault, Bernadette Blondel et Luc Bergé (Bernadette Blondel cède sa place à Luc Bergé)

Proposition finale : Sabine Le Duault et Luc Bergé

POUR : unanimité

- 3- Approbation des nouveaux statuts du SIVOM

POUR : unanimité

- 4- Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement du budget principal dans l'attente de l'examen du budget primitif 2018

Agnès : Les sommes indiquées par chapitre sont moins importantes que lors du dernier conseil municipal. Je réitère mes questions précédentes : "Est-ce que vous pourriez nous expliquer la raison de cette modification ? Quels sont les projets et les dépenses prévues ? Comment serons-nous informés du suivi de ce budget?"

En complément, nous souhaitons connaître la date de restitution de l'audit financier qui était prévu au 31 janvier 2018.

Réponse : Pas de précisions sur le contenu du budget à ce jour. Le rapport d'audit sera disponible sous quinzaine.

POUR : unanimité

- 5- Indemnités de conseil de l'exercice 2016 alloué au responsable du centre des finances publiques de Chevreuse

Message de Céline Perrin très clair et factuel pour présenter la position CONTRE de l'opposition (à récupérer avec justification des articles de loi)

SREM n'a rien à ajouter

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 8

POUR : 11

Les indemnités seront allouées.

6- Décentralisation et dépenalisation du stationnement payant sur la voie publique

Présentation du point travaillé en commission et partagé par les élus SREM

Question sur l'Intégration du personnel des écoles dans le tarif saint rémois

Réponse : C'est déjà le cas actuellement et cette position sera reconduite

POUR: unanimité

7- Proposition des membres à la commission des impôts directs

Dominique : Mr le maire, nous souhaiterions connaître les critères retenus pour l'ordonnancement du tableau des titulaires et suppléants

Réponse : Pas d'ordre particulier : c'est le percepteur qui choisit

POUR: unanimité

8- Demande de subventions pour la reconstruction de l'orgue de l'église

Intervention de Luc : Nous ne sommes pas contre le projet de rénovation de l'orgue de l'église qui a, outre sa fonction liturgique, une vocation culturelle et pédagogique pour notre commune et notre région. Senlisse, Lévis-St-Nom, Châteaufort, Magny-les-Hameaux...possèdent de beaux instruments qui font partie de notre patrimoine culturel régional. Ancien organiste, je déplore que l'orgue de St Rémy continue à souffrir de son état de vétusté. Donc, à titre personnel, j'apprécie cette initiative.

Par contre le montage financier du projet reste peu clair. La convention avec l'association Arcatures prévoit que la commune prenne en charge la part de TVA remboursable en complément des dons perçus par l'association pour rénover l'instrument. A supposer que nous bénéficions d'une subvention de 30% de la région et compte tenu de la donation déjà enregistrée de 119000 euros, un engagement minime de la commune - à 0 euros - est en effet compatible avec l'option basée sur un instrument modeste de 7 jeux/2 claviers. Sauf que dans la note de synthèse on parle maintenant de 18 jeux sur 3 claviers et d'un montant maximum de 300000 euros HT.

Pourriez-vous nous éclairer sur le montage financier de cette opération ? Avez-vous plusieurs devis de facteurs d'orgue en votre possession ? Quel que soit le prix de l'instrument pouvez-vous vous

engager à ce que cette opération soit blanche pour la commune et notifier cet engagement dans le pv du présent conseil municipal ?

La mairie s'engage à ce que l'opération sera neutre pour les finances de la commune et à ce que cet engagement soit notifié dans le pv du présent conseil municipal. A ce jour un seul devis a été reçu.

POUR: unanimité

9- Convention de gestion de la compétence eaux pluviales avec le SIAVHY

Pas de commentaires

POUR: unanimité

10- Annulation de la délibération 78/575/14/113 « Mise en révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme »

Intervention de Dominique : Monsieur le maire concernant cette délibération nous allons voter contre et nous avons une remarque et 2 questions.

Nous ne comprenons pas l'intérêt de repartir sur un PLU datant de 2009 en essayant de l'adapter coûte que coûte. Le travail effectué pour un nouveau PLU ces 3 dernières années pour sa partie technique était quasi finalisé. En supprimant bien entendu le volet OAP, le volet technique aurait très bien pu être amendé de manière à prendre en compte toutes les remarques faites dans l'enquête publique par les Saint-Rémois. Pourquoi systématiquement détricoter ce qui a été travaillé durant ces deux dernières années pour prendre en compte notamment les aspects protection des paysages de la loi ALUR de 2014. Cette loi précise que la protection des paysages est un principe général, qui ne se limite pas à la protection des paysages remarquables, mais engage aussi à conserver le cadre paysager des quartiers résidentiels.

D'où nos deux questions :

- Le PLU préparé ces dernières années mettait en place des règles d'implantation des constructions empêchant pas mal de divisions abusives de parcelles avec destruction de la végétation Comptez-vous réviser le PLU actuel pour prendre en compte cela ?
- D'autre part comment comptez-vous prendre en compte la notion de « trame verte et bleue » de la loi ALUR, qui impose de préserver les grandes coulées vertes et les abords des rivières en imposant un recul par rapport aux berges de 6 m à 8 m par rapport aux rivières.

Commentaires exhaustifs du maire.

CONTRE : 9 (SREM et SRT)

POUR : 20

11- Modification du PLU N°4

Question de Jérôme : Le centre de loisirs de l'école Jacques Liauzun est vétuste et situé dans des préfabriqués. Il faudra envisager une amélioration à terme. Est-ce que le classement de la clairière en zone N laisse la possibilité d'une reconstruction possible le cas échéant : OUI. Mr le

Maire précise aussi que le classement de la clairière en zone N empêche la construction de nouveaux équipements, même sportifs, sauf en lieu et place de ceux déjà existants.

POUR: unanimité

12- Modification du PLU N°5

Pas de questions

POUR: unanimité

13- Modification du PLU N°6

Intervention de Dominique : Monsieur le Maire, Nous comprenons la nécessité de revoir le zonage du PLU pour les zone UH/UE proposé dans cette délibération pour favoriser la réalisation de logements sociaux. Toutefois nous souhaitons que soit tenu compte aussi de la proportion de logements sociaux d'ores et déjà réalisés dans certains quartiers de Saint Rémy qui sont classés en Zone UE/UH. Je pense notamment au quartier de Beauplan.

POUR: unanimité

Compte rendu du 1^{er} conseil municipal

POUR: unanimité

14- Questions Diverses

Présentation de la Motion de soutien de la CCHVC pour défendre la position Contre du projet RATP

Commentaire de Monsieur Bavoil : Il ira au tribunal administratif s'il faut et utilisera tous les moyens juridiques